

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Société anonyme au capital de 2 897 915 945 euros
21, rue La Boétie, 75008 Paris, France
403 210 032 RCS Paris

(la « Société »)

Avis aux bénéficiaires de plans d'attribution d'actions de performance et aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions de performance en date des 30 avril 2019, 5 mai 2020 et 4 mai 2021 (les « **Plans d'Attribution d'Actions de Performance** ») et les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la Société en date du 12 septembre 2019 (les « **OCEANE** »), sont informés que le Président-directeur général par une décision du 15 septembre 2021, agissant sur subdélégation conférée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2021, lui-même agissant conformément à l'article L. 22-10-49 du Code de commerce et en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société tenue le 22 avril 2021, a décidé, de procéder à une augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant global de 2 506 007 269,20 euros (soit un montant nominal de 551 983 980 euros et une prime d'émission de 1 954 023 289,20 euros) par émission de 110 396 796 actions ordinaires nouvelles de 5 euros de valeur nominale chacune à un prix de 22,70 euros par action nouvelle (soit 17,70 euros de prime d'émission par action nouvelle) (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à l'Augmentation de Capital avec DPS (i) à titre irréductible à raison de 4 actions nouvelles pour 21 actions existantes d'une valeur nominale unitaire de 5 euros, (21 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 4 actions nouvelles au prix de souscription total de 90,80 euros) et (ii) à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. Les droits préférentiels de souscription seront négociables à compter du 17 septembre 2021 jusqu'au 29 septembre 2021 inclus, et exerçables à compter du 21 septembre 2021 jusqu'au 1^{er} octobre 2021 inclus selon le calendrier indicatif.

Les modalités détaillées de l'Augmentation de Capital avec DPS sont présentées dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 15 septembre 2021 sous le numéro n° 21 – 401, constitué du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2021 sous le numéro D.21-0145, de l'amendement au document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 15 septembre 2021 sous le numéro D.21-0145-A01 et de la note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

Nous vous informons que le conseil d'administration de la Société a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général pour décider de procéder à un ajustement des droits : (i) des bénéficiaires des Plans d'Attribution d'Actions de Performance et (ii) des porteurs d'OCEANE, de sorte que, à l'issue de l'Augmentation de Capital avec DPS, leurs droits soient maintenus conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Le Président-directeur général